



Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA

22.1 | 2018
Varia

Le processus seigneurial en zone royale bourguignonne : l'exemple des Mont (IX^e-XI^e siècle)

François Demotz



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cem/15205>
DOI : 10.4000/cem.15205
ISSN : 1954-3093

Éditeur

Centre d'études médiévales Saint-Germain d'Auxerre

Référence électronique

François Demotz, « Le processus seigneurial en zone royale bourguignonne : l'exemple des Mont (IX^e-XI^e siècle) », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA* [En ligne], 22.1 | 2018, mis en ligne le 03 septembre 2018, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/cem/15205> ; DOI : 10.4000/cem.15205

Ce document a été généré automatiquement le 2 mai 2019.



Les contenus du *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre (BUCEMA)* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

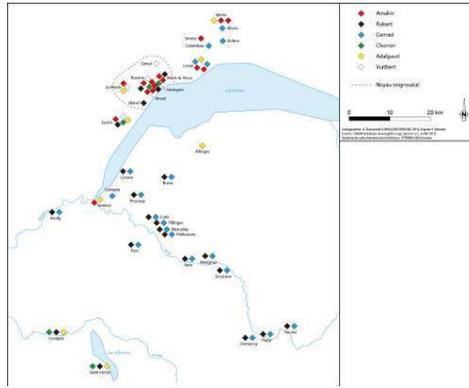
Le processus seigneurial en zone royale bourguignonne : l'exemple des Mont (IX^e-XI^e siècle)

François Demotz

NOTE DE L'ÉDITEUR

Cet article fait référence aux cartes 13 et 14 du dossier cartographique. Ces cartes sont réinsérées dans le corps du texte et les liens vers le dossier cartographique sont donnés en documents annexes.

- 1 En Suisse comme ailleurs, le XIX^e siècle a marqué un nouvel intérêt pour le Moyen Âge avec une redécouverte des sources et la mise en avant de figures populaires, ici la reine Berthe, dans une veine à la fois hagiographique et romantique, qui n'était pas propre à la zone helvétique¹. Ce qui était, en revanche, plus spécifique, c'était l'arrière-plan politique de ce mouvement dans les cantons riverains du lac Léman, la Suisse lémanique. Même si certaines études étaient le fait de descendants des familles sur lesquelles elles portaient², la toile de fond des travaux du siècle dernier était alors beaucoup plus cantonale que sociale : il s'agissait, notamment, de mettre en avant un passé particulier, que les cantons occidentaux ou les Romands pouvaient faire valoir, voire opposer à une hégémonie alémanique ou bernoise³. Cela explique que le milieu du XIX^e siècle ait vu l'apparition quasi simultanée d'édition de sources, des premières études sur le royaume de Bourgogne et de monographies locales ou familiales. C'est le cas pour la famille des sires de Mont, auxquels Louis de Charrière a consacré une étude en 1870⁴.
- 2 Le x^e siècle s'est d'abord révélé moins proluxe : parmi les rares études, citons celles de M. Reymond ou celle de J.-P. Cottier, aux objets différents, mais toutes deux dépassées⁵. En effet, les apports de la médiévisque allemande, qui amènent une nouvelle compréhension des élites⁶, les travaux piémontais, qui s'attachent aux structures des régions alpines⁷, et les débats acharnés, qui divisent les historiens français et déteignent sur les chercheurs européens⁸, finissent par relancer la recherche suisse à la fin du siècle⁹. C'est aussi le moment des premiers essais suisses visant une histoire non cantonale, mais romande¹⁰.
- 3 Tout cela favorise la reprise de travaux sur le royaume de Bourgogne, à commencer par ceux de G. Sergi¹¹, avec une grille de compréhension renouvelée. Se dégage alors une autre image du royaume rodolphein : plutôt qu'à sa faiblesse, un vieux lieu commun historiographique mieux perçu comme tel¹², on s'intéresse aux structures qui permettent au royaume de Bourgogne de survivre à des crises graves et de grandir progressivement¹³. Si, au début du XI^e siècle, ce royaume est l'un des trois survivants de l'éclatement carolingien de 888, c'est en s'appuyant sur les méthodes de gouvernement carolingien de l'est, puis sur les méthodes ottoniennes, donc sur un modèle institutionnel assez germanique¹⁴.
- 4 Les élites ont été également étudiées à nouveaux frais. Les études régressives, menées notamment par Guido Castelnuovo, ont montré une structuration lente en lignages dans le cadre d'une féodalité tardive¹⁵ et une approche synthétique des élites du royaume de Bourgogne a confirmé qu'elles ne paraissent guère solidement organisées en tant que groupe social et politique avant le début du XI^e siècle¹⁶. C'est justement à ce moment que les sources mentionnent formellement les premiers membres connus d'une importante parentèle, qui devient la puissante famille seigneuriale de Mont.
- 5 Située dans le *Pagus equestricus*, du côté genevois des confins, entre les diocèses de Genève et de Lausanne, Mont domine la route qui relie les deux cités, via la rive occidentale du lac Léman, assez étroite à cet endroit-là. Si la position est belle, le lieu n'est pas

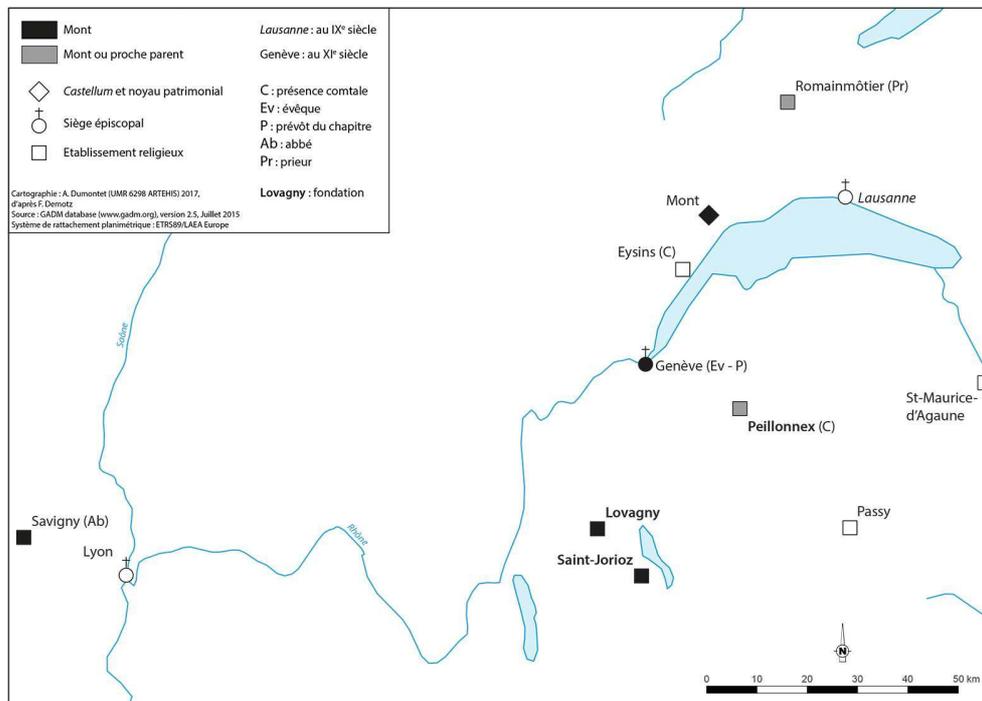


documenté avant les alentours de l'an Mil. À partir de cette période, au contraire, les sources permettent de dessiner les contours d'un important groupe familial marqué par des premières mentions documentaires pour la Bourgogne transjurane, notamment la première mention claire d'une topolignée¹⁷. Mieux que d'autres, les Mont permettent donc d'étudier le processus et les modalités de la transformation des élites rodolphiennes vers un modèle qui paraît vérifier tous les critères de la seigneurialisation, avec, notamment, une réorganisation de la parentèle et une nette spatialisation, sinon un embryon de territorialisation¹⁸.

- 6 Ils en fourniraient même, a priori, un cas d'école si l'émergence de puissantes lignées seigneuriales, au tournant des ^x^e et ^xⁱ^e siècles, n'entraîne pas en contradiction avec la nouvelle image d'un royaume de Bourgogne solidement organisé, surtout dans les zones royales comme la Transjurane où vivent les Mont. C'est cette discordance qu'il faut expliquer pour saisir les différents versants d'une double transformation progressive, celle des élites et celle du royaume et leurs particularités dans le cadre de la Bourgogne rodolphiennne.

L'ancrage d'un groupe familial : vers la topolignée

- 7 Les Mont font avec toute probabilité partie des groupes familiaux déjà présents en Transjurane lors de l'accession des Rodolphiens à la royauté en 888. Le nom d'Amalric, caractéristique de la famille de Mont – il y est récurrent et n'est formellement présent dans aucun autre groupe familial –, apparaît dès 855, porté par un témoin laïc dans un jugement de l'évêque de Lausanne¹⁹. En 885, un autre Amalric figure comme témoin dans un acte du marquis Rodolphe, qui concerne un aristocrate local et l'évêque de Lausanne²⁰, et c'est sans doute le même Amalric qui est le dernier témoin de la donation genevoise du comte Manassès à l'Église de Lausanne en 894²¹. Au milieu du ^x^e siècle, la zone d'implantation se confirme quand un troisième Amalric et sa femme Richilde font une donation en Genevois en faveur de Saint-Maurice d'Agaune²². Un peu auparavant (927), l'évêque de Genève se nomme Adalgaud, un autre nom ensuite fréquent et formellement associé à celui d'Amalric chez les Mont. La documentation ne permet pas d'identifier les liens entre ces personnages et encore moins d'aboutir à une stricte généalogie, mais elle met sur la piste d'une parentèle implantée entre Lausanne et Genève, où se situe la zone seigneuriale des Mont un demi-siècle plus tard (carte 1)²³.

Carte 13 – La zone d'intervention des Mont (fin IX^e-mi-XI^e siècle)

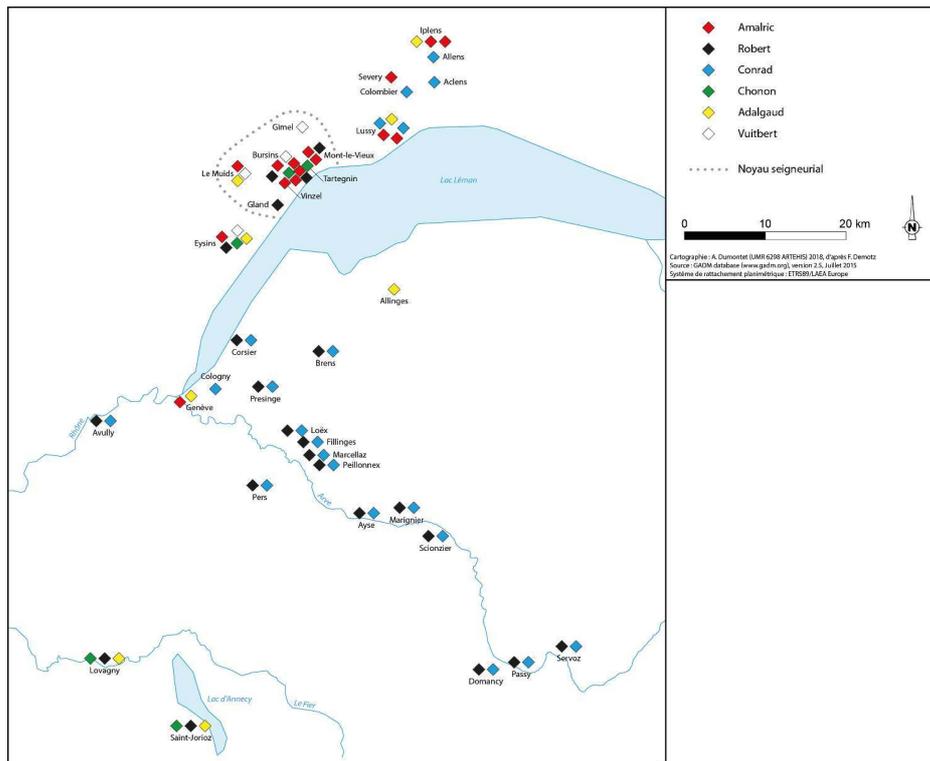
- 8 Après un demi-siècle de silence, en effet – c'est aussi la période la moins documentée en Transjurane –, les indications de parenté se multiplient dans les années 1000²⁴, avec des mentions comme *Amalricus filius Rodberti de Monte*²⁵. Les sources témoignent alors d'une réorganisation de la parenté, aussi bien pour les Mont que pour des groupes familiaux comparables, au sein desquels la parentèle se rétrécit et se verticalise, tendant à devenir patrilinéaire²⁶.
- 9 Le document le plus éclairant à ce sujet est la notice du plaid d'Eysins qui cite *Amalricus comes et fratres eius*. Elle présente huit groupes familiaux et seulement un quart des laïcs sans titre ne sont pas reliés explicitement à un groupe étroit²⁷. Les listes de témoins illustrent la même évolution. Si les puissants voisins sont toujours sollicités dans la tradition du témoignage à valeur sociale, les témoins sont de plus en plus souvent issus de la parenté la plus proche : le témoignage est d'abord un pacte familial à valeur patrimoniale. Un parent des Mont, le comte Robert, ne procède pas différemment : dans la donation qu'il fait au prieuré de Peillonex sont mentionnées trois générations successives en ligne directe, un *nepos*, un *parens*, mais aucune femme, tandis que les témoins appartiennent à un milieu strictement local²⁸.
- 10 À l'augmentation des références à la parenté étroite répond un recul du *consortium*, c'est-à-dire un déclin de la valeur accordée à l'alliance avec un autre groupe. Tandis que vers 950, Amalric intervient avec sa femme Richilde et ne mentionne que de façon vague ses héritiers, son homonyme vers 1000 cite père, fils ou frère, signe de l'importance croissante de l'hérédité ; la notice du plaid d'Eysins signale, par exemple, « Amalric et ses frères Adalgaud, Conon, Leuto », ainsi que « Robert et son frère Vuitbert, fils d'Amalric »²⁹. Cette liste fait à écho à celle des donateurs de Saint-Jorioz et Lovagny à l'abbaye de Savigny une trentaine d'années plus tard : Chonon et ses fils Leuto, Adalgaud, Chonon, Robert, Guy et Artaud³⁰. Ce resserrement lignager ne se traduit pas particulièrement par celui des alliances, voire par une endogamie marquée, les Mont continuant à s'allier avec

d'autres groupes, y compris en dehors de la zone d'implantation. Ainsi, dans la fratrie qui vient d'être citée, les quatre premiers noms renvoient à une famille des bords du Léman, tandis que les deux derniers évoquent plutôt la vallée du Rhône³¹, où se situent les ambitions de l'un des frères, Leuto, qui devient abbé de Savigny en 1044. Ce dernier nom apparaît aussi chez les Sigiboldides, sans doute originaires de Viennoise et également implantés autour d'Annecy³².

- 11 S'il est encore question de tisser un réseau extensif homogamique ou hypergamique, se développe le souci de renforcer d'abord une implantation locale. Autour du lac Léman, dans la zone royale, ce nouveau comportement se rencontre aussi bien chez les Mont qu'au niveau le plus élevé de l'aristocratie, comme l'illustrent les deux mariages de Gérold, premier comte héréditaire de Genève : il épouse d'abord la sœur du duc Rodolphe de Rheinfelden³³, signe de ses larges ambitions, mais ensuite il se remarie avec la veuve d'un puissant de son comté, Louis de Faucigny³⁴. Les Mont, eux, font alliance avec la famille d'Aubonne, qui, à quelques kilomètres plus au nord, occupe le passage entre les diocèses de Genève et de Lausanne. Il s'agit clairement d'une autre topolignée – son stock onomastique originel est différent³⁵ et sa politique est tournée vers l'Église de Lausanne³⁶ quand les Mont peuplent le chapitre de Genève –, mais une alliance matrimoniale unit les deux familles, sans doute avant 1025, et ils sont alors associés comme témoins aux actes patrimoniaux respectifs³⁷. La nature des liens est toutefois difficile à démêler dans la mesure où la documentation sur la souche des seigneurs d'Aubonne est très lacunaire et ne présente pas, pour le XI^e siècle, les caractères emblématiques signalés chez les Mont – *miles*, *castum* ou nom éponyme³⁸.
- 12 Au début du XI^e siècle, si resserrement lignager il y a, la parenté verticale domine sans avoir éliminé le groupe à solidarités horizontales. Vérifiant ici le modèle de la transition de la famille large au lignage sur un territoire limité, les Mont forment alors un groupe avec une ramification en trois ou quatre segments lignagers, installés sur un espace assez restreint ; un seul de ces segments apparaît en dehors des rives du Léman (autour d'Annecy) avec, comme on l'a vu, des alliances et des ambitions en Lyonnais. La raison de cette dissociation géographique et politique n'est pas connue ; peut-être un cadet – au contraire de noms récurrents des Mont, celui d'Amalric n'apparaît pas dans le segment le plus éloigné de Mont – a-t-il reçu les biens les plus loin de Mont, signe de l'avantage accordé progressivement aux aînés dans le cadre d'une topolignée³⁹.
- 13 Cette logique lignagère, avec segmentation locale, contraste avec la situation antérieure. Jusque-là, la dispersion des biens est, comme ailleurs, un marqueur social et il n'existe de propriétés groupant de vastes domaines que dans les zones périphériques, c'est-à-dire loin des cités épiscopales, des possessions royales et des grandes abbayes. Autour de l'an Mil, les Mont montrent une situation en nette évolution. Certes, le patrimoine foncier du groupe familial présente des traits traditionnels, notamment la possession de domaines au bord des lacs, une dispersion relative dont témoigne la propriété de Saint-Jorioz sur le lac d'Annecy et non sur le Léman, et une implantation tenant compte des routes ; si le comte Robert fait effectivement partie de la parentèle, cette dernière est présente sur presque tous les axes menant à Genève. Pour autant, cette dispersion est en train de disparaître.
- 14 Le nom dominant chez les Mont, Amalric, est cité à la fois très souvent et seulement dans une bande de trente kilomètres sur dix, superficie qui peut sembler modeste, mais couvrant d'excellentes terres aux limites de deux diocèses. Cette bande est divisée en deux zones : une zone large, avec les domaines les plus lointains, une zone restreinte

d'environ quarante kilomètres carrés, noyau où sont situés de très nombreux biens (carte 14).

Carte 14 – Géographie des occurrences des noms portés chez les Mont



- 15 Ce phénomène peut également être observé pour les autres parentèles, qui sont assez bien documentées, ce qui permet de constater qu'il n'y a pas d'interpénétration des différents noyaux patrimoniaux, signe d'un incontestable resserrement domanial.
- 16 Ce resserrement s'opère par des achats et des précaires, mais la volonté de parvenir à des patrimoines géographiquement plus compacts transparait surtout dans la multiplication des échanges de biens. Ce souci de concentration est particulièrement visible quand l'abandon de biens dispersés et lointains permet d'obtenir des domaines groupés, là où un membre du groupe détient une autorité publique⁴⁰. Ce phénomène touche d'abord le sommet de l'aristocratie – dernier tiers du x^e siècle –, puis concerne tous les échelons sociaux – détenant ou non un *honor* – et toute la Transjurane, parfois pour des biens assez proches – quelques kilomètres seulement. C'est ainsi qu'Amalric de Mont échange avec Odilon, abbé de Romainmôtier, des biens situés à Bursins, à quelques kilomètres au sud-ouest de Mont⁴¹. Au même moment, l'augmentation de la rémunération des précaires est le signe d'une tension sur les terres, conséquence des regroupements fonciers en cours.
- 17 Concomitantes, la réorganisation familiale et la réorientation patrimoniale débouchent sur un nouveau marqueur et de nouvelles pratiques. La parentèle tient à afficher son nouvel ancrage avec la mise en avant d'un lieu éponyme : dans les années 1020, *Amalricus* est dit *filius roberti de Monte*, une formule alors inusitée à ce niveau social. Les trois premiers exemples de nom de lieux accolé à un nom de personne recouvrent, en effet, une certaine diversité de situation, branche secondaire d'une très puissante famille⁴² et notables locaux, un seul d'entre eux donnant naissance à une assez puissante famille seigneuriale⁴³. Au cours du xi^e siècle, le profil change : désormais, le niveau social est

systématiquement élevé et le nom de lieu est lié à une fortification précoce emblématique d'une famille seigneuriale de premier plan du Moyen Âge classique. L'exemple précoce des Mont est suivi, dans les années 1050, de celui des Faucigny, puis de celui des Grandson et de bien d'autres⁴⁴.

- 18 Autour de ce lieu éponyme s'organise une gestion lignagère des biens et des droits, qui ont été autant que possible concentrés. Au cœur de la zone dominant les noms génériques de la topolignée, comme celui d'Amalric, et les porteurs de ces noms ont l'initiative des décisions patrimoniales et assistent aux assemblées importantes. Au contraire, quand on s'en éloigne, les noms secondaires jouent davantage de rôles et ne sont pas cantonnés à servir de témoins à la branche dominante : Adalgaud et Vuitbert n'interviennent pas à Mont même, mais tout autour, à plusieurs kilomètres. Quant à la branche donatrice de Lovagny et Saint-Jorioz, la plus éloignée de Mont, elle transmet tous les noms caractéristiques des Mont, sauf celui d'Amalric. Dans une logique d'accumulation, la structuration lignagère d'une zone géographique passe donc à la fois par une gestion commune et par une division spatiale, toutes deux nettement hiérarchisées : la branche principale donne son consentement aux actes des branches secondaires, mais la réciproque n'est pas vraie ; c'est ainsi qu'Amalric, Robert et Vuibert consentent à une donation faite par un autre Amalric à quelques kilomètres de Mont⁴⁵.
- 19 Cette hiérarchie ne se limite pas aux membres du lignage : ceux qui détiennent l'essentiel des biens vont étendre leur domination sur ceux qui vivent dans la zone circonscrite, où leur hégémonie s'exerce.

La domination de la terre et des hommes

- 20 À la réorganisation patrimoniale autour d'un lignage en formation correspond une modification du vocabulaire de la possession foncière. Sans revenir ici sur le passage de l'ancien style au nouveau style⁴⁶, notons seulement que, sur les rives du Léman, les diplômes constituent la base de la documentation jusqu'à la fin du royaume de Bourgogne en 1032, mais qu'un effort des établissements religieux conserve un nombre fortement croissant de chartes et de notices à partir des années 980-990. Cadre politique stable, la Transjurane se caractérise par une permanence des rédacteurs et par une précision dans le choix des mots⁴⁷, ce qui rend les changements lexicaux révélateurs, et c'est seulement après 1032 que les diplômes disparaissent et que la production documentaire des abbayes proches du roi diminue fortement, amenant un creux et une rupture documentaires au milieu du XI^e siècle.
- 21 L'apparition du mot *potestas* au milieu du X^e siècle témoigne de ce que la notion de grand propriétaire, avec un rôle public dans la *villa*, ne suffit plus ; les clercs royaux éprouvent le besoin de désigner une domination territoriale particulière qui ne s'applique pas aux laïcs⁴⁸. En effet, comme en Provence, le terme désigne une propriété éminente avec pouvoir de justice issu du pouvoir public, mais en Transjurane il n'est encore appliqué qu'aux domaines monastiques : les Mont échangent des biens avec l'abbaye de Romainmôtier, mais ils n'ont pas de *potestas* ; l'abbaye de Savigny possède des *potestates* données par la reine près du lac d'Annecy⁴⁹, mais pas le rameau des Mont qui lui donne Saint-Jorioz et Lovagny. Après 985, c'est le terme *liber* qui change d'usage⁵⁰, précédant le développement du mot alleu. Le comte Robert, apparenté aux Mont, mentionne des alleux⁵¹, mais il conserve *de rebus meis* pour les autres biens, comme Amalric⁵². À l'instar d'autres

régions, anciennement et intensément cultivées⁵³, alleu tend, à partir des années 1010, à remplacer *de rebus meis* pour désigner les biens qui ne sont soumis qu'à l'autorité du souverain lui-même, qu'il s'agisse de biens ancestraux ou non⁵⁴. À Romainmôtier et ailleurs, apparaissent également les premiers contrats d'accensement⁵⁵, tandis que les contrats de précaire disparaissent au milieu du siècle.

- 22 Les Mont fournissent l'exemple d'autres termes nouveaux, désignant cette fois la propriété privilégiée d'un puissant. Alors que l'entité territoriale et résidentielle est uniformément la *villa*, une première entorse apparaît avec le mot *curtis*. Celui-ci est régulièrement employé à partir de 926 et concerne toute la Transjurane ; au milieu du x^e siècle, un Amalric possède une *curtis* en Genevois⁵⁶ et il n'est pas le seul, puisque le roi, de grandes abbayes et des puissants laïcs en détiennent également. La *curtis* est associée à un toponyme, comme la *villa*, mais elle peut aussi être liée à une personne⁵⁷ et l'existence du mot est contemporaine de celui d'*indominicatus*, dont le sens de réserve domaniale tend à se muer en possession seigneuriale⁵⁸ ; l'association *curtis/indominicatus* témoigne d'une situation pré-seigneuriale dans la seconde moitié du x^e siècle.
- 23 En revanche, *curtis* disparaît quand le terme *castrum* se répand et l'exemple de Colombiers – *villa* carolingienne, *curtis* rodolpheine avant transfert au *Novum Castrum* (Neuchâtel)⁵⁹ – peut faire de la *curtis* un chaînon entre *villa* et *castrum*. Les sources sur les Mont ne permettent pas de vérifier cette continuité, car la *curtis* qu'ils détiennent au milieu du x^e siècle n'est pas localisée. Néanmoins, un demi-siècle plus tard, ils sont les maîtres d'un site explicitement fortifié : en 996, un acte est émis à la demande d'un autre Amalric *in vico sanctae mariae que dicitur castello Mont*⁶⁰. Si l'on excepte les cités, c'est la première mention d'un château en Transjurane⁶¹ et la nouveauté est d'autant plus remarquable qu'elle concerne un des premiers sites éponymes connus et qu'elle se situe en pleine révolte aristocratique contre Rodolphe III. Qu'il s'agisse d'une construction fortifiée – ce que désigne *castellum*, comme à Neuchâtel – ou un village enclos, comme le sous-tend le mot *vicus*, a peu d'importance ici : les Mont, qui d'après l'acte n'ont reçu aucune autorité publique, jouent un rôle officiel dans un site fortifié nouveau, au cœur de leur accumulation foncière, et leur décision est *publice scripta*.
- 24 L'exemple est d'autant plus probant que le même acte illustre une domination d'Amalric sur les hommes. Celui-ci est appelé *senior* par le prêtre, qui fait une donation purement locale, sans qu'aucun *honor* ou bien public ne soit concerné. Comme pour *castrum*, c'est une véritable rupture : ce titre ne s'appliquait, jusque-là, qu'au roi et l'acte reproduit un schéma royal au profit d'Amalric. Le donateur prie, en effet, « pour le repos du seigneur Amalric », comme les fidèles du souverain qui font une donation pieuse pour le repos du seigneur roi. Ainsi, Amalric exerce une autorité de nature seigneuriale, dont l'emprise n'est pas seulement juridique : il est le personnage local de référence et, par ce titre de *senior*, Amalric de Mont se distingue des autres libres dans une hiérarchie sociale renouvelée. Jusque-là, un homme était désigné par son nom avec le cas échéant la charge publique qu'il occupait (*comes*, *missus*...) ou l'indication de sa dépendance (*servus*, *mancipium*). Ces distinctions existent toujours, mais la seigneurialisation conduit désormais à hiérarchiser les libres en deux catégories, les *seniores* – *dominus* étant encore réservé au roi et aux hauts dignitaires ecclésiastiques – et les *homines*⁶².
- 25 Quelques décennies plus tard, cette prééminence est confirmée par un autre nouveau titre que les Mont sont également parmi les premiers à porter : vers 1025, un autre Amalric, neveu ou petit-fils du précédent, est appelé *miles*⁶³, terme apparu à la fin du x^e siècle. En Transjurane, la documentation rodolpheine n'emploie jamais ce terme qu'au

singulier⁶⁴ et d'abord uniquement pour des personnages d'un rang plutôt élevé : *miles* paraît s'appliquer à des aristocrates, qui sont liés à une abbaye, et les moines utilisent ce terme sans doute pour suggérer la protection qu'ils devraient recevoir⁶⁵ ; il nous faut donc l'évoquer également pour évaluer les rapports entre les Mont et l'abbaye royale et clunisienne de Romainmôtier.

- 26 Les Mont présentent, en effet, tous les signes d'un groupe parental qui s'est organisé en lignage seigneurial : à la concentration des biens et à la restructuration familiale répondent de nouveaux titres, qui sont un signe d'une nouvelle prééminence, à la fois sociale, économique et militaire sur un espace limité et polarisé autour d'un site fortifié. Cependant, on ne saurait, pour autant, opposer les seigneurs de Mont aux élites qui les ont précédés, car les Mont n'oublient pas les fondamentaux de l'aristocratie royale rodolpheine, le moule dans lequel ils continuent à se couler.

Le poids des traditions bourguignonnes

- 27 Un des traits caractéristiques du royaume de Bourgogne est la persistance d'une autorité clairement reçue du roi et que rend manifeste une fonction publique reconnue et légalement tenue.
- 28 À ce titre, une des fonctions emblématiques est celle d'avoué, qui, appliquée aux monastères et non plus seulement aux églises épiscopales, connaît un net développement au début du XI^e siècle, y compris à l'abbaye royale de Saint-Maurice, dont l'abbé Burcard est le frère du roi⁶⁶. L'avouerie est alors plus recherchée comme un *honor* intermédiaire que pour ses potentialités seigneuriales⁶⁷. La tige des Mont ne tient pas d'avouerie, notamment parce qu'elle n'est pas fondatrice d'un établissement religieux, mais aussi parce que la famille peut accéder à de plus grands *honores*.
- 29 Les Mont utilisent des voies plus traditionnelles de la puissance dans le royaume rodolphein, représentées par le trinôme carolingien comte/évêque/abbé. De Saint-Maurice d'Agaune, l'abbaye royale par excellence, ils reçoivent ponctuellement des domaines, mais aucun chanoine ne paraît être issu des Mont autour de 1000⁶⁸. Les liens avec l'abbaye de Romainmôtier, sous-estimés faute de traces laissées par un conflit sérieux, comme avec les sires de Salins ou de Grandson⁶⁹, sont alors beaucoup plus étroits.
- 30 Par les possessions foncières, les Mont sont en contact avec l'abbaye qui elle-même tend à constituer une seigneurie monastique sous l'impulsion de l'abbé Odilon et du roi, ami d'Odilon et généreux soutien. Les Mont échangent des biens avec Odilon dans une localité où ils en détiennent tous deux et ils font, comme leurs voisins, des dons à Romainmôtier. Leurs rapports paraissent avoir dépassé le bon voisinage. C'est dans un accord entre Odilon et Amalric que celui-ci porte le titre de *miles* et l'acte n'a rien d'une simple notice, puisqu'il est ordonné, consenti et souscrit par le roi et son frère, l'archevêque Burcard⁷⁰. Un parallèle peut être établi avec le *miles* Guillaume que le roi et la reine, avoués du lieu, chargent de faire exécuter la donation d'Anselme, qui fonde le prieuré de Lutry⁷¹. Amalric n'est appelé ni *miles regius* ni *miles ecclesie*, appellation du siècle précédent, qui marquait une certaine dépendance, mais le sens demeure : sa fonction militaire est mise à la disposition de l'ordre public et il apparaît implicitement comme un défenseur de l'abbaye ; d'ailleurs, peu après, il lui donne son armure⁷². De fait, de bons rapports avec Odilon ont sans doute permis aux Mont de mettre un pied à Romainmôtier. Quand Odilon choisit un prieur pour gouverner la communauté en son absence, le premier connu,

entre 1001 et 1007, se nomme Ponce⁷³, nom qu'on ne trouve alors en Transjurane que dans le groupe des Mont. Il est possible également que le moine Hugues, rédacteur de chartes, soit un moine de Romainmôtier, parent des Mont : il écrit plusieurs actes pour les Mont, notamment celui qui mentionne le don de la cuirasse d'Amalric, et le comte Robert cite par deux fois son neveu Hugues, clerc, dans la donation de Peillonex.

- 31 Dans les régions bourguignonnes, plus important encore est le contrôle d'un siège ou l'accès régulier à l'épiscopat. L'usage des familles épiscopales ne s'est pas perdu et, comme en témoignent les stratégies des Anselmides, ou celles des Guigonides ou des Humbertiens étudiés par Laurent Ripart⁷⁴, l'épiscopat est essentiel pour placer une famille aux premiers rangs des élites. Il n'est donc pas surprenant que les Mont aient cherché à jouer les premiers rôles dans le diocèse où est situé leur noyau patrimonial ainsi que l'essentiel de leurs possessions. De fait, dans la première moitié du XI^e siècle, on trouve des indices d'une influence sur le siège genevois. D'après la liste épiscopale, les années 1020 voient se succéder les évêques Conrad et Adalgaud⁷⁵, noms alors clairement attestés dans la branche principale, comme dans les branches secondaires des Mont, et déjà porté, en ce qui concerne Adalgaud, par un évêque en 927⁷⁶. Trois décennies plus tard, la fonction stratégique de prévôt du chapitre de Genève est occupée par un Mont nommé Amalric⁷⁷.
- 32 Les Mont s'intéressent aussi aux fonctions laïques et, juste après Mil, certains sont appelés comtes. La notice du plaid d'Eysins cite le comte Amalric et un de ses frères nommé Adalgaud⁷⁸, les deux personnages intervenant ensemble, sans titre, mais comme frères, dans un acte strictement contemporain⁷⁹. À la même époque, une concession en précaire cite le comte Adalgaud⁸⁰. Si, selon l'usage diplomatique bourguignon, le titre de *comes* n'est pas formellement lié à un *pagus*, Amalric et Adalgaud ne sont connus comme comtes que pour des interventions dans le diocèse de Genève, leur zone d'implantation territoriale. Dans la décennie suivante, le comte qui intervient en Genevois se nomme Robert, un personnage qui est plus ou moins étroitement apparenté aux Mont⁸¹.
- 33 Atteignant les plus hautes fonctions, tout en développant un noyau seigneurial, les Mont ne sauraient être puissants sans s'insérer dans un tissu social qui les renforce, dans un groupe social dont la puissance est reconnue. Ainsi, lorsqu'ils entourent le roi à Eysins, ils font partie des *principes regni*, terme qui fait écho au conseil des *primates regni mei* que la chancellerie royale mentionne sous Rodolphe III ; la rupture est nette avec les premiers Rodolphiens qui se contentaient de la mention de « nos fidèles ». Comptés par les grands, cumulant un puissant enracinement seigneurial et l'accès aux hautes fonctions publiques, les Mont jouent sur deux tableaux, mais ils ne parviennent pas à être au sommet de l'aristocratie.

Les limites de la puissance des Mont et de leur politique de spatialisation

- 34 La Transjurane n'est pas l'Auvergne, où se multiplient châteaux et liens féodaux permettant « d'exploiter les manants, bases d'opérations offensives, d'exactions⁸² » ; il faut attendre le milieu du XI^e siècle pour trouver le seul cas de plainte contre des mauvaises coutumes – une situation très particulière, très éloignée de celle des Mont⁸³ – et le premier cas d'exactions contre une abbaye, connu par un récit plus tardif⁸⁴. Elle n'est pas non plus la Provence, où comtes et vicomtes sont héréditaires et où les puissantes

familles locales contrôlent nombre d'élections épiscopales⁸⁵. L'essor des Mont doit être replacé dans son cadre, une situation qui contraint fortement les ambitions.

- 35 Les années qui nous occupent suivent une longue période d'enracinement des élites. Grâce à la stabilité du royaume et à l'éloignement relatif du roi Conrad, longtemps occupé à la prise en main de la Provence, les aristocrates, que la fin de l'empire carolingien avait brassés, se sont fixés et mêlés : qu'ils soient transjurans, alémaniques ou riverains de la Saône par leurs origines, ils forment désormais une aristocratie locale avec ses strates. Conscient de la situation, Conrad a en partie renouvelé les élites en favorisant l'installation de ses fidèles de Viennoise en Transjurane et c'est en voulant reprendre le contrôle de certains droits, dès le début de son règne, que Rodolphe III provoque la révolte de 995. On ne saurait donc confondre la situation des années 1000 avec celle qui prévaut après 1020, à savoir un effacement par degré du pouvoir royal, jusqu'à sa quasi disparition après 1056. Avant les toutes dernières années du règne de Rodolphe III, il n'y a guère d'espace politique au bord du Léman. Quand le roi est physiquement proche, les pouvoirs traditionnels résistent bien et demeurent – sauf cas ou moments particuliers – sous son contrôle.
- 36 C'est toujours par sa faveur que l'on accède aux grands *honores*, comme les Mont en font l'expérience. Lorsque la révolte de 995 s'apaise sous les efforts conjugués de la vieille impératrice Adélaïde, de l'abbé Odilon et de Rodolphe III⁸⁶, les Mont, comme comte ou comme évêque, occupent dans les années 1000 à 1020⁸⁷ des fonctions qui nécessitent les bonnes grâces du roi. Pourtant, dans les années 1030 et ensuite, plus aucun comte ni aucun évêque ne sont issus des Mont.
- 37 La réorganisation, qui marque les dernières années du règne de Rodolphe III, se fait sans eux, y compris en Genevois. En 1031, au plus tard, les milieux réformateurs, emmenés par Hugues de Salins, chapelain du roi puis archevêque de Besançon et tête de l'Église royale après le décès de Burcard (II) de Lyon, placent l'un des leurs, un Comtois nommé Frédéric, sur le siège de Genève. Dans le même temps, le roi et des parentèles d'un rang supérieur à celui des Mont favorisent une concentration du pouvoir laïc par le haut, en limitant le nombre de comtes, et ceux-ci sont en général apparentés à une famille royale⁸⁸. Ainsi, toute la zone d'implantation des Mont passe sous l'autorité du comte Gérold, petit-neveu du roi et souche des comtes héréditaires de Genève. S'il est possible qu'ultérieurement des comtes ou des évêques de Genève aient du sang des Mont⁸⁹, ceux-ci ne jouent plus jamais les premiers rôles, voire les seconds, faute d'avouerie et en l'absence de vicomte et de viguier⁹⁰. Ils ne profitent même pas de la fin de la monarchie rodolphienne pour obtenir le contrôle de sites fortifiés royaux, comme c'est alors le cas pour les grands dans la zone externe de la principauté royale⁹¹, ni pour devenir les premiers serviteurs de la nouvelle dynastie comtale⁹². De ce point de vue, le fait qu'un Mont soit prévôt du chapitre au milieu du XI^e siècle illustre bien leur rang social, à la fois éminent et second : les Mont sont assez puissants pour occuper la seconde place dans l'Église de Genève, mais pas la première. Leur spatialisation dans une zone de forte concurrence cantonne la branche principale dans un rôle local.
- 38 En fait, faute de contrôler des moyens publics majeurs, les Mont ne peuvent vraiment compter que sur leur surface sociale et sur leur seigneurie et, naissante, celle-ci est encore faible et ne dispose pas d'un réel pouvoir militaire et religieux sur les hommes⁹³. Le pouvoir seigneurial ne paraît non plus assurer un encadrement spirituel : les Mont ont un prêtre parmi leurs clients et peut-être contrôlent-ils une église locale, mais ils ne fondent ni ne dominant aucun établissement religieux très proche de Mont. Remarquons

ici l'absence de l'association prieuré château, pourtant souvent considérée comme le meilleur signe d'un encadrement complet des hommes dominés. La branche des Mont, qui fonde les prieurés de Lovagny et Saint-Jorioz, n'a pas laissé trace d'un noyau seigneurial à proximité ni de droits d'avouerie⁹⁴. Cette situation n'a rien d'exceptionnel en Transjurane : tandis que les fidèles du roi fondent des prieurés clunisiens sur leurs domaines au début du XI^e siècle⁹⁵, il faut attendre les années 1080 pour disposer d'exemples de fondation religieuse sur le noyau seigneurial appuyé sur un *castrum*⁹⁶. De plus, les Mont n'ont plus d'influence majeure sur l'abbaye plus importante qu'est Romainmôtier, même s'ils en demeurent proches. Outre le dépôt d'armure déjà mentionné, certains d'entre eux s'y font inhumer ensuite⁹⁷, mais, vers 1028, le prieur, qui a succédé à Ponce, appartient à une autre famille importante⁹⁸.

- 39 Cette incapacité à prendre le contrôle des formes habituelles du pouvoir rodolphein – ou à se substituer à elles – n'est pas compensée par de nouveaux réseaux à base de féodalité. Le prêtre Marin, qui appelle Amalric *senior*, témoigne de l'existence d'une clientèle, mais, pas plus que les autres grands, les Mont n'utilisent de vocabulaire féodal, qui reste réservé au pouvoir royal et, semble-t-il, pour désigner un bien public confié par l'autorité royale ou son représentant⁹⁹. Contrairement à la Champagne¹⁰⁰ ou à l'Anjou, les institutions féodo-vassaliques ne constituent pas plus une « structure de gouvernement » en Transjurane qu'en Provence¹⁰¹ ; tandis qu'en 965 Geoffroy Grisegonelle autorise ses vassaux à faire don à une église des biens fiscaux qu'ils tiennent¹⁰², Conon, fils du Comte de Genève, ne fait de même, pour la première fois, qu'un siècle plus tard¹⁰³.
- 40 L'absence d'espace politique ouvert est aussi une absence d'appel d'air social. Le manque de profondeur généalogique des élites bourguignonnes correspond largement à la maigreur de la documentation¹⁰⁴ et, comme en Provence¹⁰⁵, il est difficile de trouver alors des hommes nouveaux : quand les sources fournissent quelques indices, les comtes du XI^e siècle peuvent être reliés à des groupes familiaux déjà identifiés à la fin du IX^e siècle ou au début du siècle suivant ; à l'inverse, nombre de puissants du XI^e siècle et de *domini* ultérieurs ont du sang comtal dans les veines, en ce qu'ils sont issus de parentèles ayant exercé très ponctuellement la fonction comtale. Les Mont illustrent ces phénomènes – attestés à la fin du IX^e siècle, comtes vers 1000, demeurant une grande famille seigneuriale dans les siècles qui suivent¹⁰⁶ – et il en est de même pour d'autres familles moins bien suivies¹⁰⁷. La majeure partie au moins des lignages seigneuriaux a pour origine l'échelon intermédiaire de l'époque post-carolingienne, des gros propriétaires libres aux branches secondaires de familles puissantes.
- 41 La stabilité sociale freine clairement l'essor des Mont par le maintien d'une concurrence horizontale et la résistance des catégories sociales supérieures et inférieures. Si les Mont ne sont pas les seuls à vouloir exercer fonctions et pouvoirs, la pression est tout aussi forte sur la terre. La construction d'une puissante zone domaniale est extrêmement difficile à mener à terme sur les rives du Léman. Non seulement la concurrence est forte sur des terres riches et bien reliées aux deux cités voisines, mais elle se fait avec de grands propriétaires publics, notamment de puissantes abbayes royales, comme le montrent les actes des Mont eux-mêmes : à quelques kilomètres de Mont, leurs propriétés confinent avec celle de Saint-Maurice, de Romainmôtier ou de Saint-Pierre du Mont-Joux¹⁰⁸. La lutte est inégale quand les abbés de Romainmôtier et de Saint-Maurice, l'abbé Odilon et l'archevêque Burcard, sont respectivement l'ami et le frère du roi, les deux ecclésiastiques les plus influents du royaume.

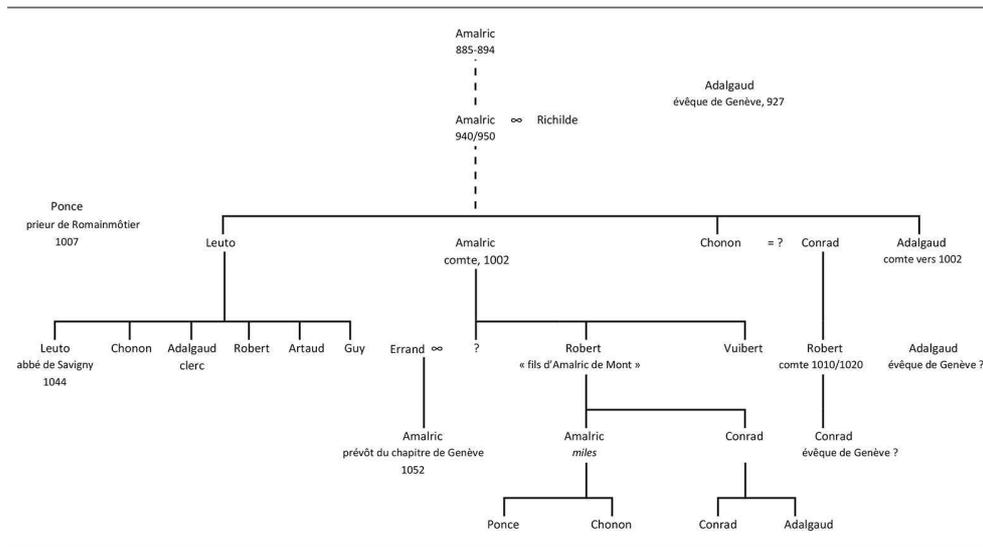
- 42 Or, les Mont ne sont pas tout à fait de taille et cela illustre bien les limites de leur puissance dans le cadre de la Transjurane. Au début du XI^e siècle, ils appartiennent aux groupes familiaux qui ont accédé au pouvoir épiscopal ou comtal, mais ils n'occupent pas le tout premier rang de l'aristocratie locale, comme le montre l'écart entre les Mont et les Anselmides, qui cumulent les plus hautes fonctions laïques et ecclésiastiques – fonctions à l'abbaye royale, sièges épiscopaux variés – et s'allient aux plus grandes familles locales. Il manque aux Mont ce qui assure la prééminence : une proximité durable avec le roi, si possible par la parenté, ce qui est le cas des Anselmides¹⁰⁹. Trente ans plus tard, les Mont appartiennent au groupe éminent, mais indistinct des *principes regni*, et ils ne bénéficient pas personnellement de la multiplication des qualificatifs flatteurs, qui touchent également les individus : ils ne sont jamais *dilectissimus* ou *bone memorie*, signe qu'ils ne sont pas particulièrement distingués par le roi. L'ascension est difficile quand les élites sont bien hiérarchisées et stables et, signe de cette stabilité, les différentes strates de l'aristocratie n'entrent jamais en conflit, contrairement à ce qui se passe dans de nombreuses régions¹¹⁰.
- 43 Au-dessous d'eux cette fois, les Mont doivent compter avec d'autres hommes, beaucoup moins puissants, mais très bien implantés, la masse des propriétaires libres. Sauf dans les zones les plus éloignées des cités, il n'existe pas de grand domaine homogène, mais une division entre de nombreux propriétaires de rangs sociaux différents. En témoignent les très nombreuses donations reçues par Romainmôtier au début du XI^e siècle, y compris dans des zones proches de Mont, et la libre propriété est encore importante à tous les échelons au siècle suivant¹¹¹. Corollaire, la domination des hommes est difficile à développer et les libres se distinguent toujours des serfs, qui ne disparaissent pas¹¹² ; dans un acte non daté, sans doute des années 1020, un Amalric donne toujours à Romainmôtier *servos et ancillas et omnem hereditatem eorum filios et filias*¹¹³.

Conclusion

- 44 Installés dans leur *castellum* et accumulant les titres, *comes*, *senior* et *miles*, les Mont présentent toutes les caractéristiques d'une évolution souvent décrite pour d'autres espaces régionaux : patrimoine regroupé autour d'un lieu éponyme et fortifié, structure familiale permettant la transmission répétée de celui-ci, domination des hommes libres et formation d'une clientèle... C'est ici l'émergence d'une topolignée, qui, non seulement, cumule la supériorité foncière, sociale et militaire – ce en quoi elle n'est pas différente des élites carolingiennes –, mais de façon à la fois limitée dans l'espace, plus ou moins exclusive, permanente sur la longue durée et indépendante de la fonction distributrice du souverain. Ce phénomène de spatialisation est exactement contemporain de la seule révolte aristocratique connue dans l'histoire du royaume de Bourgogne, mais simultanément ne signifie pas lien direct. Les mécanismes de la révolte conservent des traits assez carolingiens : elle naît de la volonté du roi de récupérer les biens d'une abbaye royale et de contrôler un siège archiépiscopal, le fond de l'affaire étant la concurrence entre le roi et un ambitieux comte de sang royal, Otte-Guillaume. Les Mont tendent à devenir un lignage seigneurial, mais ils vivent dans un monde encore dominé par des solidarités et des hiérarchies issues des temps carolingiens ; eux-mêmes conservent encore des traits de la parenté large et le poids de l'*honor*, tenu du roi, bride les tentatives de territorialisation. Échouant à contrôler une cité, à tenir héréditairement une fonction publique majeure et à entrer dans la parenté royale, donc à profiter de la transformation

des institutions traditionnelles, ils n'ont d'autre choix que de réussir sur une autre voie, nouvelle, celle de la seigneurie (fig. 1).

Fig. 1 – Les premiers membres de la famille de Mont



- 45 La Transjurane des années 1000 illustre une transition entre deux époques, mais aussi entre les espaces avec un calendrier intermédiaire, tardif par rapport à ce qui se passe du côté français, vers qui sont orientés les contacts élitaires, mais précoce face à la Germanie qui a fourni les modèles institutionnels¹¹⁴. C'est une situation que partagent à la fois les différentes régions du royaume de Bourgogne et les espaces qui font interface entre les royaumes, la Transjurane et la Lorraine, mais à des degrés divers et avec des chronologies décalées¹¹⁵. Dans la zone interne du royaume rodolphein qu'est la Transjurane, seule la disparition du cadre royal au cours du XI^e siècle permet des phénomènes de territorialisation et accélère la mise en place d'un monde seigneurial ; encore est-il nettement dominé par des comtes héréditaires issus de la fin de l'époque rodolpheinienne, ce que les Mont n'ont pas pu devenir¹¹⁶.

Reçu : 7 septembre 2017 – Accepté : 15 décembre 2017

NOTES

1. L'aboutissement de cette veine est l'ouvrage de C.-A. CINGRIA, *La reine Berthe*, Genève/Paris, 1947 (rééd. Lausanne, 1992).
2. Les deux figures de l'histoire médiévale sont alors Frédéric de Gingins-La-Sarra et Louis de Charrière.
3. La première réflexion d'ensemble constitue justement la première publication de la Société d'histoire de la Suisse romande ; F. DE GINGINS-LA-SARRA, « Mémoire sur le rectorat de Bourgogne. Pièces justificatives », *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande* [désormais MDR], 1 (1838), p. 11-211.

4. L. DE CHARRIÈRE, « Les premiers seigneurs de Mont », *MDR*, 26 (1870), p. 459-475, complétées dans *ibid.*, 28 (1873). *Id.*, « De l'origine de la Maison de Goumoëns », *MDR*, 19 (1877), p. 123-139. *Id.*, « Les dynastes d'Aubonne », *MDR*, 26 (1870), p. 137-456. *Id.*, *Les dynastes de Grandson jusqu'au XIII^e siècle*, Lausanne, 1866.
5. M. REYMOND, « De l'origine de la famille de Goumoëns », in *Recueil de généalogies vaudoises*, Lausanne, 1912, t. 2, p. 291-317. *Id.*, « Les origines des maisons de Blonay et d'Oron », *Revue historique Vaudoise*, 46 (1938), p. 6-14 ; J.-P. COTTIER, *L'abbaye royale de Romainmôtier et le droit de sa terre (du v^e au XIII^e siècle)*, Lausanne, 1948.
6. Sans revenir sur l'apport de l'École de Fribourg, qui fait entrer l'anthropologie dans la médiévistique [par exemple K. Schmid, « Zur Problematik von Familie, Sippe und Geschlecht, Haus und Dynastie beim der mitterlalterliche Adel », *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, 105 (1957)], et pour se limiter à une région voisine et à des groupes familiaux qu'on peut retrouver en Transjurane, citons M. BORGOLTE, *Die Grafen Alemanniens in merowingischer und karolingischer Zeit*, Sigmaringen, 1986.
7. G. TABACCO, « Dai possessori dell'età carolingia agli esercitanti dell'età longobarda », *Studi medievali*, 10/1 (1969), p. 211-268 ; *Id.*, « Forme medievali di dominazione nelle Alpi occidentali », *Bollettino Storico-Bibliografico Subalpino*, 60 (1962), p. 327-354.
8. Les semaines de Spolète ont donné de beaux exemples de débats entre médiévistes français et italiens : *Il secolo di ferro : mito e realta del secolo X*, Spolète, 1991 (Settimane di studio del centro italiano di studi sull'alto medioevo 1990, 38).
9. Depuis les années 1980, des travaux portent un nouveau regard sur les hommes et les institutions, à commencer par ceux de R. WALPEN, *Studien zur Geschichte des Wallis im Mittelalter (9 bis 15. Jahrhundert)*, Berne, 1983, puis de M. ZUFFEREY, *Die Abtei Saint-Maurice d'Agaune im Hochmittelalter (830-1258)*, Göttingen, 1988. Les années 1980 voient également l'édition de nombreux volumes de l'*Helvetia Sacra*.
10. A. PARAVICINI BAGLIANI, J.-P. FELBER, J.-D. MOREROD et V. PASCHE (dir.), *Les pays romands au Moyen Âge*, Lausanne, 1997.
11. La première étude depuis le travail de R. POUPARDIN, *Le royaume de Bourgogne*, Paris, 1907, est celle de G. SERGI, « Genesi di un regno effimero : la Borgogna di Rodolfo I », *Bollettino storico-bibliografico subalpino*, 87 (1989), p. 5-44, que l'auteur complète peu après (« Istituzioni politiche e società nel regno di Borgogna », in *Il secolo di ferro...*, *op. cit.*, p. 205-240). Une dizaine d'années plus tard, les études en français connaissent un nouveau départ : G. CASTELNUOVO, « Les élites des royaumes de Bourgogne (milieu IX^e-milieu XI^e siècle) », in R. LE JAN (dir.), *La royauté et les élites dans l'Europe carolingienne (début IX^e siècle aux environs de 920)*, Villeneuve-d'Ascq, 1998, p. 383-408. L. RIPART, *Les fondements idéologiques du pouvoir des princes de la maison de Savoie (fin X^e-milieu XIII^e siècle)*, Nice, 1999. G. COUTAZ, « La donation des droits comtaux à l'évêque de Sion en 999 : un texte dévalué de l'histoire du Valais », *Vallesia*, 54 (1999), p. 31-68. J.-C. REBETEZ, « La donation de l'abbaye de Moutier-Grandval en 999 et ses suites jusqu'à la fin du XII^e siècle », in *Actes de la société jurassienne d'émulation*, 1999, p. 197-262 et F. DEMOTZ, « Y a-t-il eu un An Mil aux bords du Léman ? L'exemple de deux plaids et de leurs participants », *Revue Savoisienne*, 2001, p. 141-174.
12. La relativisation de la figure de Rodolphe III comme roi fainéant en est un exemple emblématique ; cf. L. RIPART, « Besançon, 1016. Genèse de la *damnatio memoriæ* du roi Rodolphe III de Bourgogne », in A. PARAVICINI BAGLIANI (dir.), *La mémoire du temps au Moyen Âge*, Florence, 2005, p. 17-36.
13. G. SERGI, « Istituzioni politiche e società nel regno di Borgogna », in *Il secolo di ferro...*, *op. cit.*, p. 205-240.
14. F. DEMOTZ, *La Bourgogne, dernier des royaumes carolingiens (855-1056). Rois, pouvoirs et élites aux bords du Léman*, Lausanne, 2008, et *Id.*, *L'an 888, le royaume de Bourgogne. Une puissance européenne au bord du Léman*, Lausanne, 2012.

15. G. CASTELNUOVO, *L'aristocrazia del Vaud fino alla conquista sabauda (inizio XI-metà XIII secolo)*, Turin, 1990. *Id.*, *Seigneurs et lignages dans le pays de Vaud*, Lausanne, 1994.
16. F. DEMOTZ, *La Bourgogne...*, *op. cit.*, p. 293-350.
17. Sur la topolignée ou lignée patrimoniale, voir A. GUERREAU-JALABERT, « Prohibitions canoniques et stratégies matrimoniales dans l'aristocratie médiévale de la France du nord », in P. BONTE (dir.), *Épouser au plus proche. Inceste, prohibitions et stratégies matrimoniales autour de la Méditerranée*, Paris, 1994, p. 293-321.
18. Selon l'acception qu'en donne Florian Mazel (« Spatialisation et territorialisation des pouvoirs en Provence (X^e-XII^e siècle) : quelques éléments de réflexion », université de Tübingen, 2013, p. 2 [http://nbn-resolving.de/urn:nbn:de:bsz:21-opus-71363]) : « la spatialisation, entendue comme l'enracinement et la projection des pouvoirs et des liens sociaux dans un espace donné, selon des modalités variables, dont la plus notable se manifeste par l'accrochage de ces pouvoirs et liens sociaux à des lieux centraux (chefs-lieux de cité, abbayes, églises, châteaux...), [...] et la territorialisation (*Territorialisierung*), entendue comme la fabrique d'un rapport territorialisé à l'espace selon le sens que la tradition politico-juridique romaine et le droit contemporain donnent au territoire : c'est-à-dire un espace défini et investi par une institution qui y exerce ses prérogatives ; un espace pourvu au moins théoriquement de limites linéaires, éventuellement divisible en circonscriptions subalternes, elles-mêmes souvent associées à une hiérarchie administrative. »
19. *Cartulaire du chapitre Notre-Dame de Lausanne*, éd. C. ROTH, Lausanne, 1948, p. 213.
20. *Die Urkunden der burgundischen Rudolfinger*, éd. T. SCHIEFFER, *MGH DD Burg.*, Munich, 1977, n° 2.
21. *Cartulaire de Lausanne...*, *op. cit.*, p. 307.
22. *Historiae Patriae Monumenta, Chartarum*, t. 1 et 2, éd. iussu regis Caroli Alberti, Turin, 1836-1853 [désormais *HPM*], t. 2, n° XLVI.
23. Pour une approche méthodologique de ce type d'étude dans une zone proche, voir P. GANIVET, « Pour une prosopographie de la noblesse châtelaine des pays lyonnais (XI^e-XII^e siècles). Une illustration méthodologique : les seigneurs de Villars », in B. C. ABOURET et F. DEMOTZ (dir.), *La prosopographie au service des sciences sociales*, Lyon, 2014, p. 127-154.
24. L. RIPART, « *Filius equivocus eius*. Homonymie et parenté dans les sources des IX^e- XI^e siècles », in L. JEGOU, S. JOYE, T. LIENHARD et J. SCHNEIDER (dir.), *Splendor reginae. Passions, genre et famille. Mélanges en l'honneur de Régine Le Jan*, Turnhout, 2015, p. 101-107.
25. *Die Urkunden der burgundischen...*, *op. cit.*, n° 167.
26. G. COUTAZ, « Contours de la famille dans la Bourgogne transjurane avant 1050 », in E. MAIER, A. ROCHAT et D. TAPPY (dir.), *À cheval entre histoire et droit. Hommage à Jean-François Poudret*, Lausanne, 1999, p. 31-46.
27. *Die Urkunden der burgundischen...*, *op. cit.*, n° 91 ; sur ce plaid, cf. F. DEMOTZ, « Y a-t-il eu un an Mil autour du Léman... », *op. cit.*
28. F. DEMOTZ, « Les donations du comte Robert et les premiers comtes de Genève : deux actes et une généalogie des années 1010 ? », *Revue savoisiennne*, 147 (2007), p. 287-324.
29. *Die Urkunden der burgundischen...*, *op. cit.*, n° 91.
30. *Cartulaire de Savigny*, éd. A. BERNARD, Paris, 1853, n° 640.
31. Le nom d'Artaud est absent de la documentation transjurane, mais présent, notamment en Lyonnais, où il est porté dans la famille comtale ; Guy est porté à Lyon par un archevêque et surtout dans des parentèles présentes en Viennois ou à Grenoble.
32. M. DE TRIBOLLET, « La fondation du prieuré de Corcelles et les origines de la maison de Neuchâtel », *Publication du Centre d'études burgondo-médianes*, 17 (1976) p. 31-41, J.-D. MOREROD, « La fondation de Bevaix et les débuts de l'histoire neuchâteloise », *Revue historique neuchâteloise*, 4 (1998), p. 193-210 et F. DEMOTZ, *La Bourgogne...*, *op. cit.*, p. 554-555.

33. Cuniza, vers 1030 ; E. HLAWITSCHKA, « Zur Herkunft und zu den Seitenverwandten des Gegenkönigs Rudolf von Rheinfeldern », in S. WEINFURTER (dir.), *Die Salier und das Reich*, Sigmaringen, 1991, t. 1, p. 210 sq.
34. Theutberge, vers 1060.
35. Errand, Turumbert et Dodon.
36. G. CASTELNUOVO, *L'aristocrazia...*, *op. cit.*, p. 87.
37. *Chartes inédites relatives à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève et antérieures à l'année 1312*, éd. E. MALLET, Genève, 1862, n° 6, et F. DEMOTZ, *La Bourgogne...*, *op. cit.*, p. 337.
38. La seule étude consacrée spécifiquement aux sires d'Aubonne est celle de L. DE CHARRIÈRE, « Les dynastes d'Aubonne », *MDR*, 26 (1870), p. 137-456.
39. Sur cette évolution au profit des aînés, cf. D. LETT, *Famille et parenté dans l'Occident médiéval, v^e-XV^e siècle*, Paris, 2000, p. 29.
40. Les exemples les plus significatifs sont ceux de l'avoué-comte Rodolphe, qui abandonne des biens vers Grenoble pour fortifier son implantation autour du lac de Neuchâtel, et du comte Manassès, qui conclut un échange avec Humbert, évêque de Grenoble : chacun cède des biens lointains contre d'autres situés là où il cherche à renforcer son implantation sur les zones où il détient déjà des biens publics et une autorité.
41. L. DE CHARRIÈRE, « Les premiers seigneurs de Mont... », *op. cit.*, n° 1, p. 469.
42. Anselme « de Lutry » appartient à la puissante famille des Anselmides ; ce qualificatif le distingue des autres Anselme et rappelle la générosité du roi, qui lui a donné des biens royaux à Lutry en reconnaissance de sa fidélité ; *Die Urkunden der burgundischen...*, *op. cit.*, n° 81.
43. Cela va d'un modeste propriétaire, comme Martin de Colombiers, à un précariste souche de la puissante famille d'Allinges ; F. DEMOTZ, *La Bourgogne...*, *op. cit.*, p. 393-394.
44. Même s'il est sûrement plus ancien, le château voisin d'Aubonne n'est mentionné qu'en 1197 ; M. DE LA CORBIÈRE, *L'invention et la défense des frontières dans le diocèse de Genève. Étude des principautés et de l'habitat fortifié (XII^e-XIV^e siècle)*, Annecy, 2003, p. 292.
45. L. DE CHARRIÈRE, « Les premiers seigneurs de Mont... », *op. cit.*, n° 2.
46. Parmi l'abondante production sur ce sujet très débattu, citons D. BARTHÉLEMY, *La mutation de l'an mil a-t-elle eu lieu ? Servage et chevalerie dans la France des X^e et XI^e siècles*, Paris, 1997. Pour une réflexion portant sur les rives du Léman, cf. G. CASTELNUOVO, « Nobiliti e nobiltà nel Vaud medievale (secoli X-XV). Ordinamenti politici, assetti documentari, tipologie lessicali », *Annali dell'Istituto italo-germanico in Trento*, 18 (1992), p. 11-56.
47. Par exemple, le chancelier royal emploie « baron » en Provence (*Die Urkunden der burgundischen...*, *op. cit.*, n° 42), mais jamais en Transjurane et la notice du plaid d'Eysins (*ibid.*, n° 91), quoique de forme médiocre, respecte largement les usages traditionnels.
48. La situation est très différente en Provence : F. MAZEL, « Les comtes, les grands et l'Église de Provence », in C. GUILLERÉ, J.-M. POISSON, L. RIPART et C. DUCOURTHIAL (dir.), *Le royaume de Bourgogne autour de l'an Mil*, Chambéry, 2008, p. 190.
49. L'abbaye reçoit de la reine Ermengarde une dotation pour le prieuré de Talloires, situé face à Saint-Jorioz, et cette dotation distingue *potestas* et *villa*.
50. Au lieu de désigner une capacité particulière, il renvoie à des terres exemptes de toute obligation.
51. Pour une édition récente de la donation de Peillonnex, voir F. DEMOTZ, « Les donations... », *op. cit.*
52. L. DE CHARRIÈRE, « Les premiers seigneurs de Mont... », *op. cit.*, n° 2, p. 470.
53. Cette évolution se rencontre dans d'autres régions, comme le Languedoc : C. DUHAMEL-AMADO, « L'alleu paysan a-t-il existé en France méridionale autour de l'an Mil ? », in R. DELORT (dir.), *La France de l'an Mil*, Paris, 1990, p. 142-161.

54. La Transjurane correspond largement à la relativisation de l'alleu comme bien ancestral telle qu'elle est résumée par F. MAZEL, *Féodalités 888-1180*, Paris, 2010, p. 173 sq. : « dans le Maine, le Vendômois, les Alpes ou la vallée du Rhône, on rencontre des biens désignés comme alleux tout en étant tenus en bénéfice [...] en fait l'usage du terme "alleu" signale avant tout un degré supérieur d'aliénabilité du bien ». Pour une vision d'ensemble, voir N. CARRIER (dir.), *Alleux et alleutiers. La propriété foncière au Moyen Âge*, Turnhout, à paraître (2019).
55. *Cartulaire de Romainmôtier*, éd. A. PAHUD, Lausanne, 1998, n° 49.
56. « *in curte aratis* » (HPM, t. 2, n° XLVI).
57. Dans un cas antérieur à 1001, elle est liée à un aristocrate (*curtis Teudonis*).
58. *Indominitatus* porte sur des droits, des alleux et non plus seulement sur des terres.
59. J.-D. MOREROD et J. BUJARD, « Colombier (Neuchâtel), de la villa au château. L'archéologie à la recherche d'une continuité », in R. WINDLER et M. FUCHS (dir.), *De l'antiquité tardive au haut Moyen Âge (300-800). Kontinuität und Neubeginn*, Bâle, 2002, p. 49-57.
60. *Die Urkunden der burgundischen...*, *op. cit.*, n° 91.
61. Le seul *castrum* mentionné auparavant est celui de Lausanne, tandis que celui de Chillon [D. DE RAEMY (dir.), *Chillon. La chapelle*, Lausanne, 2000] n'apparaît pas dans la documentation rodolpheine. L'exemple le plus intéressant d'un processus de castralisation est constitué par le duo Colombiers/Neuchâtel, déjà cité et objet de fouilles récentes ; *Neuchâtel et le royaume de Bourgogne*, éd. Revue historique neuchâteloise 150^e année (2013), n° 3-4, en particulier C. DE REYNIER, « Le castrum de Neuchâtel et ses environs en 1011 », p. 235-256.
62. *Ingenuus* n'apparaît pas en Transjurane, au contraire du Lyonnais.
63. L. DE CHARRIÈRE, « Les premiers seigneurs de Mont... », *op. cit.*, n° 1.
64. La première mention d'un groupe de *milites* concerne les années 1050, mais dans un texte écrit au début du XII^e siècle (*Cartulaire de Romainmôtier...*, *op. cit.*, n° 1).
65. F. DEMOTZ, *La Bourgogne...*, *op. cit.*, p. 321-323.
66. Au X^e siècle, le mot est parfois employé pour désigner une fonction et non un titre : représenter ponctuellement pour une action légale. Sous Rodolphe III, apparaissent les avoués et sous-avoués permanents, représentants d'abbayes anciennement royales et de fondations aristocratiques. Pour une synthèse sur l'abbaye, cf. *L'abbaye de Saint-Maurice, 515-2015*, t. 1 [B. ANDENMATTEN et L. RIPART (dir.), *Histoire et archéologie*], Gollion, 2015.
67. Comme en Lorraine [M. PARISSÉ, *La noblesse Lorraine, XI^e-XIII^e siècle*, Lille/Paris, 1976, et « Conclusion », in *L'avouerie en Lotharingie*, Publications de l'Institut grand-ducal (XCVIII), Luxembourg, p. 239], c'est alors un titre officiellement porté même en dehors de la fonction et, comme en Germanie, le roi limite la puissance des avoués qui ne perçoivent pas de rémunération. Vers 1100, la situation est très différente : toutes les abbayes ont des avoués pris dans des familles seigneuriales et parfois le comte est lui-même l'avoué, comme à Saint-Victor de Genève.
68. Un Adalgaud consent à une concession en précaire par l'abbé en Burcard en faveur d'un prêtre Christian, identifié par ailleurs comme membre de la communauté canoniale, mais l'acte n'indique pas de lien de parenté (HPM, t. 2, n° LXIV). Un rapprochement entre Leuto et le chanoine Laudo/Lando est délicat, car la forme du nom du chanoine est régulièrement attestée.
69. Au contraire de bien d'autres, les Mont n'apparaissent pas dans l'introduction à la plus récente édition critique du cartulaire (*Cartulaire de Romainmôtier...*, *op. cit.*), sans doute parce que leur rôle est trop ancien et perceptible seulement à travers des actes anodins que les rédacteurs du cartulaire n'ont pas valorisés.
70. L. DE CHARRIÈRE, « Les premiers seigneurs de Mont... », *op. cit.*, n° 1.
71. *Cartulaire de Savigny...*, *op. cit.*, n° 641.
72. HPM, t. 2, n° CCLXII.
73. G. HAUSMANN, « Romainmôtier (Romainmôtier-Envy VD) », in *Helvetia Sacra*, section 3, t. 2 (*Die Cluniazenser in der Schweiz*), Bâle/Francfort, 1991, p. 544.

74. Sur les stratégies épiscopales des Guigonides et des Humbertiens et sur les choix anthroponymiques, qui sont liés à ces stratégies, voir les travaux de Laurent Ripart à commencer par *Les fondements idéologiques du pouvoir...*, *op. cit.*
75. L. BINZ, « Les évêques du diocèse de Genève (vers 400-1543) », in *Helvetia Sacra*, section 1, t. 4 (*Le diocèse de Genève*), Berne, 1980, p. 70-73.
76. Chonon/Conon est la forme hypocoristique de Conrad.
77. L. DE CHARRIÈRE, « Les premiers seigneurs de Mont... », *op. cit.*, n° 1.
78. *Die Urkunden der burgundischen...*, *op. cit.*, n° 91.
79. *Die Urkunden der burgundischen...*, *op. cit.*, n° 151 (25 juin 1002).
80. *HPM*, t. 2, n° LXIV.
81. Lors du plaid d'Eysins, Robert est rattaché à son oncle Manassès, parce qu'il lui succède, et non à la fratrie qui forme le cœur de la topolignée. Toutefois, son père et son fils se nomment tous deux Conrad et l'association Robert/Conrad (ou son équivalent Robert/Conon) n'est connue que pour la famille de Mont.
82. C. LAURANSON-ROSAZ, *L'Auvergne et ses marges (Velay, Gévaudan) du VIII^e au XI^e siècle. La fin du monde antique ?*, Le Puy-en-Velay, 1987, p. 372.
83. Le conflit concerne la réfection des barrières de la cluse de Joux, localisation périphérique *Cartulaire de Romainmôtier...*, *op. cit.*, n° 35 ; de plus, les seigneurs incriminés sont une nouvelle famille implantée après 1034, l'ancienne ayant été chassée pour avoir résisté à Conrad II. B. DE VRÉGILLE, « Un château de Miroaltum », *Mémoire de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 39 (1983), p. 231-240.
84. *Cartulaire de Romainmôtier...*, *op. cit.*, n° 1.
85. F. MAZEL, « Comtes... », *op. cit.*, p. 200.
86. G. CASTELNUOVO, « Un regno, un viaggio, una principessa : l'imperatrice Adelaide e il regno di Borgogna », in *Festschrift Arnold Erch per il suo 65. anno*, Rome, 2002, p. 212-235.
87. Le comte Robert n'est connu que par le plaid d'Eysins et la fondation du prieuré de Peillonex, événements déjà cités. Il intervient aussi dans deux actes pour les abbayes de Saint-Maurice et de Saint-Oyend en 1018 et peu après (F. DEMOTZ, *La Bourgogne...*, *op. cit.*, p. 558).
88. C'est le cas pour tous les comtes qui interviennent dans la zone royale, c'est-à-dire les *pagi* riverains du lac Léman : les comtes de Bourgogne (dont la souche est Otte-Guillaume, fils d'Adalbert, roi d'Italie), les comtes de Genève (descendants des Rodolphiens en ligne maternelle) et les Humbertiens (parents par alliance des Rodolphiens).
89. Theutberge, mère de l'évêque Guy de Faucigny et du comte Aimon, pourrait être apparentée aux Mont (F. DEMOTZ, « Les donations... », *op. cit.*, tableau généalogique).
90. Les mots *judicaria* et *vicaria* sont inconnus en Transjurane ; *vicarius* n'apparaît qu'une seule fois, employé dans une copie du XI^e siècle d'un diplôme pour la région de Marseille.
91. C'est le cas, évidemment, pour les familles comtales héréditaires qui succèdent aux Rodolphiens (citons Châteauneuf-sur-Isère aux mains des Humbertiens), mais aussi pour certains seigneurs qui tiennent ensuite des châteaux près de ou sur des domaines royaux ou mauriciens (Les Allinges, Neuchâtel...). Au nord de Mont, un seul château, mentionné pour la période antérieure avant 1080, ne semble pas lié à ces domaines, celui de Grandson ; toutefois, la mention est incertaine : le récit du cartulaire de Romainmôtier est écrit au début du XII^e siècle ; *Cartulaire de Romainmôtier...*, *op. cit.*, n° 1.
92. Les Mont ne figurent pas parmi les premiers officiers comtaux des Géroldiens, notamment les vidomnes.
93. Autour de Mont, aucun texte ne mentionne un autre *miles* que le sire de Mont lui-même et ce qualificatif ne garantit pas la puissance militaire. En 1001, un des tout premiers *milites* qui nous est connu se présente à un plaid, non comme un auteur de violences, mais comme une victime

(des sires des Salins) et il a recours au soutien de l'abbé de Romainmôtier, Odilon (*Cartulaire de Romainmôtier...*, *op. cit.*, n° 48).

94. Seul leur parent, le comte Robert, transmet des droits sur sa fondation canoniale de Peillonnex.

95. L'exemple le plus remarquable est celui du prieuré de Bevaix, près de Neuchâtel, fondé par Rodolphe sur une concentration seigneuriale : il conserve les droits du fondateur et l'avouerie, alors que c'est un homme étranger à la Transjurane, implanté là par le roi pour compléter le contrôle des passages du Jura. La fondation de Bevaix est d'ailleurs négociée avec Odilon à la cour de Rodolphe III (*Cartulaire de Savigny...*, *op. cit.*, n° 641).

96. Par exemple, le prieuré de Contamine est fondé par les Faucigny près du château éponyme en 1083 ; *Chartes de l'abbaye de Cluny*, éd. A. BERNARD et A. BRUEL, Paris, 1876-1904, n° 3599. La fondation du prieuré de Grandson près du château ne se situe qu'entre 1134 et 1178 ; *Helvetia Sacra*, section 3, t. 1 (*Frühe Klöster, Benediktiner und Benediktinerinnen*), Berne, 1986, p. 735.

97. Chonon de Mont en 1052 ou peu auparavant (L. DE CHARRIÈRE, « Les premiers seigneurs de Mont... », *op. cit.*, n° 4).

98. Le nouveau prieur se nomme Anselme (G. HAUSMANN, « Romainmôtier... », *op. cit.*, p. 544).

99. Les hommages et concessions de fief n'apparaissent timidement qu'après le milieu du XI^e siècle et ne deviennent fréquents qu'au siècle suivant.

100. Sur la vigueur des institutions vassaliques en Champagne, cf. M. BUR, *La formation du comté de Champagne (v. 950-v. 1150)*, Nancy, 1977, p. 400.

101. L'expression de J.-P. Poly (*La Provence et la société féodale, 879-1166*, Paris, 1976, p. 60), utilisée pour définir la situation provençale a été remise en cause par F. Mazel (exemple dans « Les comtes... », *op. cit.*, p. 182).

102. R. LE JAN, *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII^e-X^e siècle). Essai d'anthropologie sociale*, Paris, 1995, p. 149.

103. F. DEMOTZ, *La Bourgogne...*, *op. cit.*, p. 695.

104. G. CASTELNUOVO, « Les élites des royaumes de Bourgogne... », *op. cit.*, p. 402-404.

105. F. MAZEL, « Comtes... », *op. cit.*, p. 186.

106. Sur les siècles suivants, voir G. CASTELNUOVO, *L'aristocrazia...*, *op. cit.*, et B. ANDENMATTEN, *La maison de Savoie et la noblesse vaudoise (XIII^e-XIV^e siècles)*, Lausanne, 2005.

107. Famille majeure du Moyen Âge alpin, les Faucigny sont déjà, au début du XI^e siècle, de grands propriétaires tenant en précaire des biens de l'abbaye royale de Saint-Maurice. La puissante famille vaudoise de Cossonay a un aïeul au plaid d'Eysins ; B. ANDENMATTEN et G. CASTELNUOVO, « Aristocratie romande », in *Les pays romands au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 173.

108. L. DE CHARRIÈRE, « Les premiers seigneurs de Mont... », *op. cit.*, n° 1 et 2.

109. Depuis les années 960-970, certains Anselmides sont les demi-frères du fils illégitime du roi Conrad.

110. La Transjurane ne présente pas l'opposition entre d'un côté les grands et de l'autre les guerriers casés et alleutiers, telle qu'elle avait été observée en Provence par J.-P. Poly ou en Lorraine par M. Parisse.

111. G. CASTELNUOVO, « L'aristocratie vaudoise avant l'expansion de la Maison de Savoie », in A. PARAVICINI BAGLIANI et J.-F. POUURET (dir.), *La Maison de Savoie et le Pays de Vaud*, Lausanne, 1989, p. 27.

112. Sur l'évolution de la servitude, cf. N. CARRIER, *Les usages de la servitude. Seigneurs et paysans dans le royaume de Bourgogne (VI^e-XV^e siècle)*, Paris, 2012.

113. L. DE CHARRIÈRE, « Les premiers seigneurs de Mont... », *op. cit.*, n° 3.

114. Par exemple, la segmentation du groupe cognatique en lignages, sensible chez les Mont du début du XI^e siècle, est déjà perceptible dans les espaces français un demi-siècle plus tôt, mais bien plus tardivement dans les zones germaniques ; sur les variations et changements

patronymiques dans une même famille jusqu'au XIII^e siècle, voir J. MORSEL, « La société laïque », in M. PARISSÉ (dir.), *L'Allemagne au XIII^e siècle*, Paris, 1994, p. 110.

115. Par rapport au Midi, la Transjurane est plus précoce pour l'organisation lignagère (les groupes parentaux ne s'organisent strictement en lignages qu'au cours du XI^e siècle en Provence et dans le Midi ; M. AURELL, *La noblesse en Occident*, Paris, 1996, p. 64), comparable pour le chevalier (le *miles* qui remplace le *caballerius* vers 1020-1030 désigne éventuellement autre chose qu'un simple cavalier) et plus tardive pour l'aristocratie traitée comme groupe par le roi. En Transjurane, une taille modeste et une coupure peu sensible entre romans et germanophones limitent le développement d'espaces nettement différenciés, comme en Lorraine où les évolutions sont plus précoces ; M. PARISSÉ, *La noblesse lorraine...*, op. cit.

116. G. Castelnuovo (*L'aristocrazia...*, op. cit., p. 86) évoque les signes d'une famille importante et d'une relative décadence, tandis que pour B. Andenmatten [« La noblesse vaudoise face à la Maison de Savoie au XIII^e siècle », *Bibliothèque historique vaudoise*, 97 (1989)] les Mont ne figurent ensuite que dans la seconde catégorie de l'aristocratie locale.

RÉSUMÉS

Mieux documentée que d'autres puissantes parentèles, les Mont permettent d'étudier les modalités de la transformation des élites rodolphiennes et paraissent vérifier tous les critères de la seigneurialisation avec une nette spatialisation : l'émergence d'une catégorie, qui, non seulement cumule la supériorité foncière, sociale et militaire – ce en quoi elle ne diffère pas des élites carolingiennes –, mais de façon limitée dans l'espace, plus ou moins exclusive, permanente sur la longue durée et indépendante de la fonction distributrice du souverain.

Toutefois, cet apparent cas d'école de l'émergence de lignages seigneuriaux au tournant des X^e et XI^e siècles entre en contradiction avec la perception (nouvelle) d'un royaume de Bourgogne solidement organisé, surtout dans la zone royale où vivent les Mont. Ceux-ci illustrent alors les ambiguïtés et les spécificités de la Transjurane des années 1000 : une transition inaboutie, dans un monde toujours dominé par des hiérarchies issues du modèle royal.

INDEX

Mots-clés : seigneurie, topolignée, royaume de Bourgogne, élites, spatialisation, vocabulaire de la prééminence

AUTEUR

FRANÇOIS DEMOTZ

CIHAM UMR 5648